Commune de Maisdon sur Sèvre - 44690 - Loire-Atlantique
Tél. : 02.40.06.62.57 - Email : mairie@maisdon-sur-sevre.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2026-2 2

OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT 3 & 5 PLACE DE L'EGLISE POUR L'INSTALLATION D'UNE TERRASSE DU RESTAURANT MAISDON LA TABLE

Le Maire de la commune de Maisdon sur Sèvre,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2213-1 et suivants,

Vu le Code la Route, notamment les articles R. 417-1 et suivants ;

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles R. 1334-31 et suivants relatifs aux nuisances sonores :

Considérant la demande de Mme RAGUE Aurélie propriétaire du bar-restaurant Maisdon La Table sis au 1 rue Beausoleil d'installer une terrasse en face de son commerce ;

ARRETE

Article 1er : Il est interdit du 29 Juin au 3 Octobre 2026 de stationner des véhicules au niveau des 3 & 5 Place de l'Eglise, les jours et horaires suivants :

- Les lundi, mardi mercredi et vendredi de 8 h 00 à 16 h 00,
- Le jeudi de 8 h 00 à 22 h 00,
- Le samedi (semaine paire) de 17 h 00 à 00 h 00.

Article 2 : L'interdiction de stationnement sera signalée par des panneaux de signalisation temporaire conformes à la règlementation en vigueur, apposés aux extrémités de la zone concernée. Cette interdiction temporaire est conditionnée à l'occupation du local commercial au 3 Place de l'Eglise (ex boulangerie).

Article 3 : La gestionnaire du restaurant et de la terrasse, conformément à l'article R. 1334-31 du Code la santé publique, devra respecter les horaires précisés à l'article 1er et veiller à limiter le bruit (musique, conversations, déplacements de matériel etc.) afin de ne pas troubler la tranquillité du voisinage. Toute infraction à ces règles pourra entraîner des sanctions conformément à la règlementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, il sera également notifié aux services de la gendarmerie nationale.

Fait à Maisdon sur Sèvre, le 29 Juin 2026

Le Maire,

MAIRIE DE MAISDON-SUR-SEVRE 44690

Stéphanie SOURISSEAU.